



La Pêche

MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC de l'adoption du projet de règlement numéro 113-005-2026 modifiant le règlement de zonage 113-2025 pour modifier la zone H-028 afin d'augmenter le nombre de logements par bâtiment de 3 à 4 logements par bâtiment.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

1. La Municipalité de La Pêche a adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2026 le projet de règlement numéro 113-005-2026 modifiant le règlement de zonage 113-2025.
2. Le conseil invite ses concitoyens à participer à une séance de consultation publique. Lors de cette rencontre, le maire, ou un représentant désigné, présentera le projet de règlement modifiant le règlement de zonage et prendra connaissance des interventions des citoyens et des organismes souhaitant faire part de leurs commentaires et suggestions ou les transmettre à l'adresse courriel : opinion@villelapeche.qc.ca au plus tard le 29 juin 2026.

Date, heure et lieu :

Le 29 juin 2026, à compter de 19 h 30, à l'Hôtel de ville au 99, route Principale Est, La Pêche, J0X 2W0.

Le projet particulier peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche entre 8 h 30 et 16 h, du lundi au vendredi, et accessible sur le site internet à : <https://www.villelapeche.qc.ca/municipalite/vie-democratique/avis-publics/>

DONNÉ à La Pêche, ce 15^e jour du mois de juin deux mille vingt-six (2026).

Annie Racine

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim